

Séance publique du 23 juillet 2001

Délibération n° 2001-0189

commission principale :

objet : **Travaux de construction de chaussées, de trottoirs et de promenades autres qu'asphaltés - Travaux de dallage en asphalte - Nettoyage des piédroits des tunnels - Balisage et débalisage des tunnels - Travaux d'interventions urgentes - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appels d'offres ouverts**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement de marchés annuels arrivant à échéance au 31 décembre 2001.

Ces marchés concernent :

- les travaux de construction de chaussées, de trottoirs et de promenades autres qu'asphaltés,
- les travaux de dallage en asphalte,
- le nettoyage des piédroits des tunnels,
- le balisage et le débalisage des tunnels,
- les travaux d'interventions urgentes.

Ces prestations pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande qui seraient conclus par voie d'appels d'offres ouverts pour l'année 2002, avec possibilité de reconduction expresse en 2003 et 2004, suivant la répartition ci-après :

Libellé	Montants annuels (en € TTC)	
	Minimum	Maximun
travaux de construction de chaussées, de trottoirs et de promenades autres qu'asphaltés		
- lot n° 1 : Villeurbanne	600 000	2 400 000
- lot n° 2 : Lyon 3°	850 000	3 400 000
- lot n° 3 : Lyon 2° et Lyon 7°	900 000	3 600 000
- lot n° 4 : Lyon 8° (réservé Scop)	700 000	2 800 000
- lot n° 5 : Lyon 1er, Lyon 4° et Lyon 6°	550 000	2 200 000
- lot n° 6 : Lyon 5° et Lyon 9° (réservé Scop)	400 000	1 600 000

- lot n° 7 : Vaulx en Velin, Meyzieu, Jonage et Chassieu	550 000	2 200 000
- lot n° 8 : Décines Charpieu et Bron (réservé Scop)	400 000	1 600 000
- lot n° 9 : Saint Priest, Corbas et Mions	700 000	2 800 000
- lot n° 10 : Vénissieux, Saint Fons, Solaize et Feyzin	900 000	3 600 000
- lot n° 11 : Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Dardilly, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Ecully, Charbonnières les Bains et Couzon au Mont d'Or	1 700 000	6 800 000
- lot n° 12 : Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Rillieux la Pape et Caluire et Cuire	1 700 000	6 800 000
- lot n° 13 : Charly, Vernaison, Irigny, Saint Genis Laval, Oullins, Pierre Bénite, La Mulatière, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Craponne, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières	1 500 000	6 000 000
travaux de dallage en asphalte		
- lot n° 1 : Lyon 1er et Lyon 2°	750 000	3 000 000
- lot n° 2 : Lyon 6°	400 000	1 600 000
- lot n° 3 : Lyon 7° et Lyon 8°	600 000	2 400 000
- lot n° 4 : Lyon 3°, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Vénissieux, Saint Priest, Corbas et Mions	900 000	3 600 000
- lot n° 5 : Villeurbanne, Vaulx en Velin, Bron, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu et Jonage	400 000	1 600 000
- lot n° 6 : Lyon 4°, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or	400 000	1 600 000
- lot n° 7 : Lyon 5° et 9°, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny et Vernaison (réservé Scop)	400 000	1 600 000

nettoyage des piédroits des tunnels sous la Croix-Rousse, Fourvière, Brotteaux et Vivier Merle		
- lot unique	23 000	92 000
balisage et débalisage des tunnels sous la Croix-Rousse, Vivier Merle et Brotteaux		
- lot unique	37 500	150 000
travaux d'interventions urgentes		
- lot unique	75 000	300 000

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur ces procédures le 20 juin 2001 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273, 295 à 298 et 378 à 390 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

DELIBERE

1° - Accepte les dossiers de consultation des entrepreneurs sus-visés, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide :

a) - de traiter le renouvellement des marchés pour les travaux de construction de chaussées, de trottoirs et de promenades autres qu'asphaltés, les travaux de dallage en asphalte, le nettoyage des piédroits des tunnels, le balisage et le débalisage des tunnels ainsi que les travaux d'interventions urgentes par voie d'appels d'offres ouverts, en application des dispositions des articles 273, 295 à 298 et 378 à 390 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté aux opérations concernées.

4° - Les dépenses, à engager au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine, sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2002, 2003 et 2004 - au titre des opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,